

Leuville ' Art

26^{ème} édition du Salon d'art de Leuville

Règlement

ARTICLE 1 :

L'exposition des œuvres se tiendra dans la salle Florence Leblond à **Leuville sur Orge (91310)**

- ◆ **Heures d'ouverture** : Vendredi 18 mars 2022 de 9h à 16h
Samedi 19 mars 2022 de 11h à 18h
Dimanche 20 mars 2022 de 10h à 18h
- ◆ **Vernissage** : Samedi 19 mars 2022 à 12h. Les prix du jury seront décernés lors du vernissage.
- ◆ **Le Prix du Public** sera remis à l'artiste désigné par le vote des visiteurs : le dimanche 20 mars à 17h30

ARTICLE 2 : Conditions d'inscription

- Le bulletin d'inscription devra parvenir **impérativement le 16 Février 2022 au plus tard** par courrier à :

Christophe Cazenave
24 rue des hauts sablons
91310 Leuville sur Orge
Tel : 06 84 26 91 01 email : cristophe.cazenave@gmail.com

Il sera **accompagné obligatoirement du montant des droits d'accrochage**, tel que précisé à l'article 3 et **des photos des œuvres**.

Un jury décidera des œuvres retenues. **Une adresse mail est obligatoire** : les confirmations d'inscription et invitations au vernissage seront envoyées par mail.

ARTICLE 3 : Droit d'inscription

Les droits d'inscriptions doivent être adressés avec le bulletin d'inscription, par chèque bancaire, à **l'ordre du « CLL »**.

Montant de l'inscription : 25€ par artiste

Adhérents CLL 2019, 2020 ou 2021: 5€

ARTICLE 4 : Le dépôt des œuvres

Il s'effectuera le **jeudi 17/03/2022 de 17h à 20h30** (Salle Florence Leblond, ruelle du parc en face de la Mairie de Leuville sur Orge)

Le choix de l'accrochage est du ressort du comité. Les **sous-verres à pinces** seront **refusés**. Chaque œuvre devra être **munie d'un système d'accrochage** et porter au dos, le nom et l'adresse de l'artiste, ainsi que le titre de l'œuvre.

Pour les sculpteurs : **obligation de fournir le socle, étiqueté** au nom de l'artiste et de l'œuvre associée.

Toute œuvre non munie d'un système d'accrochage se verra refusée

ARTICLE 5 : Nombre d'œuvres admises (3 maximum)

- 3 œuvres de format 1 à 15 (max 65x54cm)
- 2 œuvres de format 20 à 40 (max 100x81cm)
- 1 œuvre de format 50 (max 116x89cm)
- Sculptures : 3 pièces inférieures à 30 cm ou, 2 pièces entre 30 et 60 ou 1 au dessus de 60 cm

Les membres de l'association CLL recevront les œuvres. Si l'une d'elles est susceptible de nuire à la bonne tenue et au sérieux du salon, ils se réservent le droit de refuser l'œuvre.

Tout œuvre copiant une œuvre préexistante, d'un autre artiste, doit impérativement mentionner cet emprunt.

ARTICLE 6 : Le retrait des œuvres

Celui-ci se fera impérativement de **18h à 18h30** le **dimanche 20 mars 2022**, à la salle Florence Leblond. Il s'effectuera par le propriétaire ou par une personne munie d'une procuration. Passé cette date, aucune garantie ne peut être donnée quant à la garde des œuvres.

**LE SALON D'ART EST OUVERT
AUX ARTISTES PROFESSIONNELS ET AMATEURS
Thème 2022 : "4 éléments..."**

Mémo à conserver :

Leuville ' Art

Date limite d'inscription : 16 Février 2022

Dépôt des œuvres : Jeudi 17 mars 2022 de 17h à 20h30

Vernissage et remise des prix du jury : Samedi 19 mars 2022 à 12h

Remise Prix du public : Dimanche 20 mars 2022 à 17h30

Retrait des œuvres : Dimanche 20 mars 2022 de 18h à 18h30.